

**Annexe I**  
**PROGRAMMES ET HORAIRES DES NIVEAUX DE FORMATION**

**Formation de niveau I (EM I)**  
d'une durée minimale de onze heures

Elle comporte trois unités de valeur (UV) :

**1. L'UV-PSC 1**, d'une durée minimale de sept heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau I telle que définie dans l'arrêté du 24 juillet 2007 susvisé. La détention de l'UV-PSE 1 valide aussi ce niveau de formation.

**2. L'UV-HPR**, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comprenant trois parties :

**HPR 1** : Prévention des risques professionnels maritimes ;

**HPR 2** : Hygiène

- Hygiène individuelle et collective ;
- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

**HPR 3** : Prévention de risques spécifiques (notamment noyade, coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques).

**3. L'UV-AMMCT 1**, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 1, d'une durée d'une heure, incluant une formation :

- aux procédures d'aide médicale en mer et de consultation télémédicale d'urgence ;
- à l'utilisation de la dotation médicale et des guides médicaux de bord ;
- à la préparation d'une évacuation sanitaire.

**Formation de niveau II (EM II)**

d'une durée minimale de cinquante heures et dispensée à un effectif maximum de seize stagiaires.

Elle comporte quatre unités de valeurs :

**1. L'UV-PSEM**, premiers secours en équipe - mer, d'une durée minimale de trente-cinq heures, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement premiers secours en équipe - mer comprenant les enseignements suivants des unités de valeur PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime :

- La chaîne des secours : l'équipe de secouristes à bord ; le rôle des Centres Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) et du Centre de Consultation médicale maritime (CCMM) dans la chaîne de secours ;
- Les bilans ;
- Protection et sécurité : protection individuelle de l'intervenant ; sécurité sur intervention ; dégagements d'urgence ;
- Urgences vitales : arrêt cardiaque chez l'adulte ; réanimation cardio-pulmonaire adulte ; utilisation du Défibrillateur Automatique Externe ;
- Urgences vitales : détresse circulatoire ; hémorragies externe et extériorisée ;
- Urgences vitales : détresse neurologique ; perte de connaissance ; position d'attente adaptée ;
- Urgences vitales : détresse respiratoire ; obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger ; ventilation artificielle avec matériel ; oxygénothérapie ;

- Malaise et affections spécifiques ; Crise convulsive généralisée ; crise d'asthme
- Traumatismes : brûlures ; plaie ; traumatisme du dos ou du cou ; traumatisme des membres ; immobilisations ;
- Atteinte circonstancielle : hypothermie par immersion ; intoxications ; noyade ;
- Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc) ;
- Cas concrets de synthèse.

**2. L'UV-HPR**, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures dont le programme est le même que celui de la formation de niveau I.

**3. L'UV-SE**, soins élémentaires, travaux pratiques d'une durée de cinq heures comprenant trois UV :

**SE 1** (Durée : une heure et demi) :

- Savoir respecter les règles d'asepsie ;
- Savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique ;
- Savoir poser des bandelettes ou agrafes à suture ;
- Savoir effectuer un pansement.

**SE 2** (Durée : une heure et demie) :

- Savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle, l'oxymétrie pulsée et la température corporelle ;
- Savoir effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multiparamètres ;
- Savoir mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive.

**SE 3** (Durée : deux heures environ) :

- Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités ;
- Savoir administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation ;
- Savoir préparer une injection parentérale ;
- Savoir effectuer une injection sous-cutanée, une injection intra-musculaire ;
- Savoir utiliser une seringue auto-injectable
- Savoir utiliser les guides médicaux de bord ;
- Savoir assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B.

**4. L'UV-AMMCT 2**, aide médicale en mer - consultation télémédicale de niveau 2, d'une durée de sept heures, comportant deux parties, l'une théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué. L'enseignement de l'UV-AMMCT 2 correspond à la synthèse de connaissances et la mise en pratique de compétences acquises dans les autres UV. Elle doit être programmée en fin de session d'enseignement médical de niveau II.

**AMMCT 2 - 1** (Durée : trois heures) Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer :

- Connaître les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin ;
- Connaître les rôles respectifs du capitaine, responsable des soins, et du médecin du centre de consultations médicales maritimes ;
- Connaître l'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télémédicale ;
- Connaître la procédure d'une évacuation sanitaire ;
- Connaître les règles de bonne gestion et d'utilisation de la dotation médicale du bord (dotation B).

**AMMCT 2 - 2** (Durée : quatre heures) Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau 2 :

- Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales et évaluer la gravité ;
- Savoir pratiquer l'examen lésionnel d'un blessé ;
- Savoir examiner un malade ;
- Cas concrets avec exercices de consultations télé médicales ;
- Évaluation de la formation.

### **Formation de niveau III (EM III)**

d'une durée minimale de quatre-vingt-dix-sept heures

Les UV- PSEM, SI, AMM-CT 3 comportent des démonstrations pratiques et doivent être dispensées à un effectif maximum de seize stagiaires par formateur.

La formation de niveau III comporte cinq unités de valeurs :

**1. L'UV-PSEM**, telle que définie dans la formation de niveau II. Dans le cas où le stagiaire est déjà titulaire de cette UV, seul le recyclage de sept heures prévu à l'annexe II est dispensé.

**2. L'UV-HPR**, hygiène et prévention des risques, d'une durée de trois heures, comportant le même programme que l'UV-HPR des formations de niveau I et II, adaptée au type de navigation.

**3. L'UV-ME**, médecine embarquée, d'une durée de douze heures, comprenant sept parties sur la sémiologie médicale et la prophylaxie des maladies à bord (enseignement théorique avec démonstrations pratiques) :

**ME 1** (Durée : une heure environ) Principes généraux de l'examen d'un patient :

- Les principes généraux de la conduite de l'examen clinique ;
- La relation patient-soignant, l'information du patient, le secret médical ;
- La fiche d'observation médicale ;

**ME 2** (Durée : trois heures environ) L'examen clinique d'un malade :

- Savoir interroger un patient ;
- Savoir effectuer l'examen en fonction du symptôme dominant. Chacun des cas les plus courants est envisagé : le malade a de la fièvre, il a des douleurs, il est essoufflé, il tousse, il présente des troubles urinaires, etc ;
- Savoir effectuer l'examen des lésions par région anatomique avec apprentissage de la recherche de signes cliniques : inspection du patient, palpation abdominale, recherche d'adénopathies, examen de la gorge, des dents, des oreilles, recherche du signe de Lasègue ;
- Connaître les notions élémentaires de gynécologie et d'obstétrique ;
- Connaître les principales pathologies odontologiques et leur traitement à bord ;
- Savoir reconnaître les éléments imposant une consultation télé médicale programmée ou d'urgence ;
- Savoir reconnaître les éléments médicaux de gravité imposant une évacuation ou un rapatriement sanitaire après téléconsultation.

**ME 3** (Durée : une heure environ) : L'examen clinique d'un blessé :

- Bilan des fonctions vitales ;
- Examen systématique des lésions par région anatomique.

**ME 4** (Durée : deux heures environ) Les examens paracliniques :

- La prise de la tension artérielle, la mesure de l'oxymétrie, de la glycémie, la recherche d'une glycosurie et d'une hématurie en pratique clinique ;
- Les tests immunologiques ;
- Le recueil et la télétransmission de l'électrocardiogramme.

**ME 5** (Durée : une heure environ) Savoir examiner un patient présentant une pathologie psychiatrique :

- Savoir reconnaître les principales pathologies psychiatriques ;
- Prise en charge d'un trouble du comportement, prévention du suicide ;
- Prise en charge d'un patient sous influence d'une substance psychoactive.

**ME 6** (Durée : deux heures environ) La gestion de l'infirmier de bord :

- La pharmacie de bord : approvisionnement ; rangement, conservation, registre-inventaire des médicaments, registre des stupéfiants ; cet enseignement tient compte des différentes dotations médicales embarquées : A, compléments passagers, Guide Médical des soins d'urgence (GMSU).
- Le médicament : les modes d'administration, la notice, la délivrance, l'indication, la contre-indication, l'effet secondaire, l'interaction médicamenteuse, la date de péremption, l'effet sur la vigilance ;
- Savoir utiliser la documentation de l'infirmier dont le guide médical de bord ;
- La réglementation médico-administrative : déclaration de maladie ou d'accident, décès à bord, règlement sanitaire international.

**ME 7** (Durée : deux heures environ) Prophylaxie et médecine des voyages :

- Les maladies transmises par l'eau et l'alimentation à bord et leur prévention ;
- La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- Les maladies infectieuses à transmission sanguine ou sexuelle ;
- Les accidents d'exposition au sang ;
- La prévention du paludisme ;
- Les vaccinations ;
- Le règlement sanitaire international.

**5. L'UV-SI**, stage de formation en soins infirmiers d'une durée de quarante heures réparties sur cinq jours.

L'objectif de ce stage, dans le cadre des dispositions de l'article L. 4311-12 du code de la santé publique susvisé, est de donner aux marins désignés comme responsables des soins médicaux, les compétences leur permettant d'effectuer, en situation d'isolement et sous le contrôle du médecin consultant, les gestes de soins normalement effectués par un infirmier, de manière à sauvegarder la vie des marins malades ou blessés, en attendant, le cas échéant, une évacuation vers une structure médicalisée ou l'intervention d'un médecin.

Ce stage est assuré par un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et est essentiellement pratique.

**SI 1** Une formation préalable à la pratique des gestes de soins infirmiers est assurée sous forme de travaux pratiques par simulation sur supports pédagogiques pour l'entraînement aux gestes techniques infirmiers. Les gestes à réaliser

doivent inclure au minimum l'intégralité du programme de l'UV-SE de la formation de niveau II, les techniques d'injection intraveineuse et de perfusion et la suture cutanée.

**SI 2** La formation doit comporter au moins vingt heures dans un service hospitalier au cours desquelles le stagiaire est encadré par un personnel infirmier. Elle permet d'appliquer sur des patients, les gestes appris et validés par simulation et d'appréhender le contact entre un patient et son soignant.

Un carnet de stage permettra de suivre la réalisation et la validation des gestes pratiqués, en travaux pratiques et auprès de patients.

**6. L'UV-AMMCT 3**, aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 3, d'une durée de sept heures, comprenant deux parties, l'une théorique, l'autre pratique, et tenant compte du contexte de navigation au large (situations médicales urgentes et non urgentes). L'enseignement de l'UV-AMMCT 3 correspond à la synthèse de connaissances et la mise en pratique de compétences acquises dans les autres UV. Elle doit être programmée en fin de session d'enseignement médical de niveau III.

**AMMCT 3 - 1** (Durée : trois heures) Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer :

- Connaître les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin ;
- Connaître l'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de soins et de consultation télé médicale en fonction de la situation et du degré d'urgence ;
- Connaître la procédure d'une évacuation sanitaire ;
- Connaître les règles de bonne gestion et d'utilisation de la dotation médicale du bord (dotation A) ;
- Connaître les responsabilités respectives du capitaine et du médecin du CCMM.

**AMMCT 3 - 2** (Durée : quatre heures) Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau III :

- Savoir prendre en charge un blessé ; cas concrets ;
- Savoir prendre en charge un malade ; cas concrets urgents et non urgents ;
- Exercices de cas simulés avec consultation télé médicale ;
- Évaluation de la formation.

## Annexe II

### PROGRAMMES ET HORAIRES DES RECYCLAGES DE L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL

Les modalités de formation des sessions de recyclage comprennent un contrôle préalable rapide des connaissances et des compétences, un rappel succinct de la théorie et mettent l'accent sur les aspects pratiques en tenant compte de la navigation pratiquée et de l'expérience acquise.

#### Recyclage des marins titulaires du niveau EM I

D'une durée minimale de sept heures

Le programme est identique à celui de l'unité d'enseignement Prévention et secours civiques de niveau 1 et de l'UV-HPR.

#### Recyclage des marins titulaires du niveau EM II

d'une durée minimale de seize heures et dispensée à un effectif maximum de seize stagiaires

Ce recyclage comprend :

#### 1- six heures consacrées à l'UV-PSEM.

Le programme comprend :

- La chaîne des secours : l'équipe de secouristes à bord ; le rôle des CROSS et du CCMM dans la chaîne de secours ;
- Les bilans ;
- Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc) ;
- Urgences vitales : détresse respiratoire ; obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger ; ventilation artificielle avec matériel ; oxygénothérapie ;
- Urgences vitales : arrêt cardiaque chez l'adulte ; réanimation cardio-pulmonaire adulte ; utilisation du Défibrillateur Automatique Externe ;
- Urgences vitales : détresse circulatoire ; hémorragies externe et extériorisée ;
- Urgences vitales : détresse neurologique ; perte de connaissance ; position d'attente adaptée ;
- Traumatismes : brûlures ; plaie ; traumatisme du dos ou du cou ; traumatisme des membres ; immobilisations ;
- Cas concrets de synthèse.

#### 2- quatre heures consacrées à l'UV- SE.

Rappel technique et pratique par simulation sur supports pédagogiques pour l'entraînement aux gestes techniques infirmiers. Les gestes à réaliser sont ceux du 3 de la formation de niveau II (EM II) de l'annexe I.

#### 3- six heures consacrées à l'UV-AMMCT 2.

AMMCT 2 - 1 (Durée : deux heures) Organisation des soins à bord des navires et Aide médicale en mer :

- Echanger et analyser les expériences vécues en termes de problèmes de santé à bord ;
- Remise a niveau des connaissances sur les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin, les rôles respectifs du capitaine, responsable des soins, et du médecin du centre de consultation médicale maritime.

**AMMCT 2 - 2** (Durée : quatre heures) : Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau 2 :

- Gestion et Utilisation de la dotation médicale du bord (dotation B) : règles de bonne pratique.
- Cas concrets avec exercices de téléconsultations, incluant la pratique
  - du bilan détaillé des fonctions vitales, avec évaluation de la gravité ;
  - de l'examen lésionnel d'un blessé ;
  - de l'examen d'un malade ;
- Évaluation de la formation.

### **Recyclage des marins titulaires du niveau EM III**

d'une durée minimale de trente-six heures et dispensée à un effectif maximum de seize stagiaires

Ce recyclage comprend :

#### **1- sept heures consacrées à l'UV-PSEM.**

Le programme comprend :

- La chaîne des secours : l'équipe de secouristes à bord ; le rôle des CROSS et du CCMM dans la chaîne de secours ;
- Les bilans ;
- Relevage et brancardage d'une victime avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc) ;
- Urgences vitales : détresse respiratoire ; obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger ; ventilation artificielle avec matériel ; oxygénothérapie ;
- Urgences vitales : arrêt cardiaque chez l'adulte ; réanimation cardio-pulmonaire adulte ; utilisation du Défibrillateur Automatique Externe ;
- Urgences vitales : détresse circulatoire ; hémorragies externe et extériorisée ;
- Urgences vitales : détresse neurologique ; perte de connaissance ; position d'attente adaptée ;
- Traumatismes : brûlures ; plaie ; traumatisme du dos ou du cou ; traumatisme des membres ; immobilisations ;
- Atteinte circonstancielle : hypothermie par immersion ; intoxications ; noyade ;
- Malaise et affections spécifiques ; Crise convulsive généralisée ; crise d'asthme
- Cas concrets de synthèse.

#### **2- sept heures consacrées à l'UV-ME.**

Le programme comprend :

- La conduite de l'interrogatoire puis de l'examen clinique en fonction du symptôme dominant. Chacun des cas les plus courants est envisagé : le malade a de la fièvre, il a des douleurs, il est essoufflé, il tousse, il présente des troubles urinaires, etc ;
- La réglementation médico-administrative ; la maintenance et le rangement des dotations médicales embarquées (A, compléments passagers, GMSU) ;
- L'hygiène à bord et la prévention des risques sanitaires professionnels et infectieux ; ce dernier enseignement reprend les trois modules de l'UV-HPR et la partie ME 6 de l'UV-ME et est adaptée au type de navigation effectuée par les stagiaires.

### **3- deux jours consacrés à l'UV-SI.**

Le programme comprend :

- huit heures de travaux pratiques : rappel technique et pratique par simulation sur supports pédagogiques pour l'entraînement aux gestes techniques infirmiers (huit heures). Les gestes infirmiers à réaliser sont ceux du 3 de la formation de niveau II (EM II) et du 5 de la formation de niveau III (EM III) de l'annexe I ;
- huit heures de stage en milieu hospitalier permettant l'application des gestes pratiqués par simulation et d'appréhender le contact entre un patient et son soignant.

### **4- six heures consacrées à l'UV-AMMCT 3.**

**AMMCT 3 - 1** (Durée : deux heures)

Echanges sur la base des retours d'expérience et des situations médicales vécues à bord avec remise à niveau des connaissances sur :

- L'organisation des soins à bord des navires, l'aide médicale en mer ;
- Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin en navigation au long cours ;
- Les procédures de soins et de consultation télé médicale en fonction de la situation et du degré d'urgence ;
- Les responsabilités respectives du capitaine et du médecin du CCMM.

**AMMCT 3 - 2** (Durée : quatre heures )

Mise en pratique et synthèse de l'ensemble des connaissances et compétences de l'enseignement médical de niveau 3 :

- Gestion et utilisation de la dotation médicale du bord (dotation A) : règles de bonne pratique ;
- Mises en situations sur cas concrets avec simulations de consultation télé médicale :
  - savoir prendre en charge un blessé ; cas urgents et non urgents ;
  - savoir prendre en charge un malade ; cas urgents et non urgents ;
- Evaluation de la formation.